

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

30 JUIN 2015

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 27 Juin (27/06/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Marie-Claude DULAC **Conseillère Municipale.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Michel PIRAME, M. Mathieu RICHARD, Mme Marie CASTRO, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

10 – 27 Juin 2015

DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT APPROBATION DE MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES D'ACCUEIL DANS LE CADRE D'ACTIVITES LIEES AU SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Mme ROLLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 octobre 2011 par laquelle le conseil municipal a fixé l'ensemble des mises à disposition de personnels municipaux auprès d'acteurs locaux dans le cadre d'activités liées au service public ; il indique qu'il y a lieu de rajouter une mise à disposition supplémentaire auprès de la Communauté des Communes Terres de Confluences et invite les membres du conseil municipal à adopter la modification de la délibération précitée ainsi que son tableau annexe.

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ **Vu** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 61 à 63 ;

- ✓ **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;
- ✓ **Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
à l'unanimité,
décide :

- **d'APPROUVER** la modification de la délibération du 27 Juin 2015 portant mises à disposition de personnel municipal auprès des organismes d'accueil participant à des activités liées au service public ainsi que le tableau qui y est annexé,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure avec ces organismes d'accueil les conventions précitées,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 29 juin 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

Annexe à la délibération du conseil municipal du 27 Juin 2015 portant approbation de mise à disposition de personnels municipaux

TABLEAU SYNTHETIQUE des CONDITIONS figurant aux CONVENTIONS de MISE à DISPOSITION

Organisme d'accueil	Activité liée au service public	Agent / grade	Temps de travail mis à disposition	date d'effet	durée	conditions financières
Communauté de Communes Terres de Confluences	Administration Système d'informations Géographiques (SIG)	Simon MAUREL Adjoint Technique territorial 1 ^{ère} classe	<u>14 heures de travail hebdomadaires</u>	01-07-2015	1 an renouvelable	Remboursement

